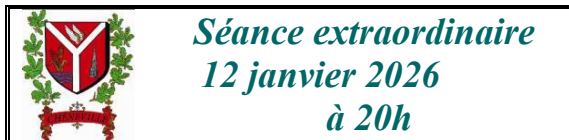


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 12 janvier 2026, à 20h à la salle du conseil de Phôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : monsieur François Martino, monsieur André Potvin, madame Guylaine Cloutier, madame Maryse Gougeon, madame Katherine Hamel et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du budget 2026**
- 4. Adoption du plan triennal 2026-2027-2028**
- 5. Adoption des règlements modifiant les règlements de taxation de services**
- 6. Parole au public**
- 7. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 20h00 devant 7 personnes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-01-026

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la greffière-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- DÉPÔT DU BUDGET

2026-01-027

Dépôt du budget 2026

ATTENDU QUE les prévisions relatives aux revenus pour l'année 2026 s'établissent comme suit :

Taxes foncières / Compensation	1 928 271 \$
Paiement tenant lieu de taxes	21 683 \$
Autres revenus de source locale	417 027 \$
Transferts	452 827 \$

Pour un TOTAL DES REVENUS 2 819 808 \$

ATTENDU QUE les prévisions relatives aux dépenses pour l'année 2026 s'établissent comme suit :

Administration générale	560 304 \$
Sécurité publique	283 004 \$
Transport routier	735 617 \$
Hygiène du milieu	337 367 \$
Santé et bien-être	2 000 \$
Aménagement et urbanisme	288 003 \$
Loisirs et culture	446 745 \$
Frais de financement	21 390 \$
Autres activités financières	145 379 \$
Pour un TOTAL DES DÉPENSES	2 819 808 \$

ATTENDU QUE le tarif de base pour l'eau potable augmentera, ce sera donc 215 \$ pour un logement et 290 \$ pour un commerce : le règlement l'édicte sera modifié lors de cette séance;

ATTENDU QUE le tarif de base pour la cueillette des ordures et du recyclage reste le même, soit 165 \$ pour un logement et 315 \$ pour un commerce;

ATTENDU QU' un coût de 40 \$ par logement ou local sera chargé pour la taxe parcs et terrain, soit une augmentation de 5\$ en comparaison aux années antérieures : le règlement l'édicte sera modifié lors de cette séance;

ATTENDU QU' un coût de 28 \$ par matricule, identique aux années passées, sera chargé pour assurer la continuité d'un Écocentre en collaboration avec la municipalité de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE,

Monsieur le Maire demande le vote :

François Martino : Pour	Maryse Gougeon : Pour
André Potvin: Pour	Katherine Hamel : Pour
Guyline Cloutier : Pour	Yves Laurendeau : Pour

Maxime Proulx Cadieux: Pour

QUE,

Le Conseil adopte les prévisions budgétaires ci-dessus énumérées;

QU',

Un dépôt d'un document explicatif du budget pour les citoyens est fait séance tenante et que ce document sera publié sur le site internet de la municipalité et sera distribué par la poste à toutes les adresses postales de la municipalité;

QUE,

Le taux de la taxe imposée pour l'année 2026 est de 1.0096 dollars par 100\$ d'évaluation réparti ainsi :

Taxes foncières	0.8878 \$
Taxes foncières Sûreté du Québec	0.0574 \$
Taxes foncières service de la dette	0.0000 \$
Quote-part MRC de Papineau	0.0594 \$
Taxes foncières bibliothèque	0.0051 \$
Pour un TOTAL	1.0096 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4- ADOPTION DU PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS
POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027**

2026-01-028

Adoption du plan triennal en immobilisations pour les années 2025-2026-2027

Il est proposé par madame Guylaine Cloutier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le budget triennal des immobilisations (PTI) tel que présenté, à savoir :

Municipalité de Chénéville							
PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS							
Etat des dépenses par projet							
Années : 2026-2027-2028							
Fonction	Projet	Dépenses antérieures au programme	Année 2026	Année 2027	Année 2028	Total des trois années	Mode de financement
Aménagement, urbanisme et développement	Amélioration des bâtiments municipaux	166 033,00 \$	45 000,00 \$	275 000,00 \$	125 000,00 \$	445 000,00 \$	Excédent affecté et non affecté et subvention
Aménagement, urbanisme et développement	Amélioration de l'accessibilité aux bâtiments municipaux		40 500,00 \$			40 500,00 \$	Excédent affecté et non affecté et subvention
Hygiène du milieu	Plan et devis dossier des égouts	557 470,00 \$	900 000,00 \$	300 000,00 \$		1 200 000,00 \$	Excédent affecté et subvention
Hygiène du milieu	Implantation de la cuvette de compost		35 000,00 \$			35 000,00 \$	Subvention et excédent non affecté
Loisirs et culture	Étude et implantation de jeux d'eau			200 000,00 \$		200 000,00 \$	Excédent non affecté et subvention
Parc & Terrain	Parc Do-Ré-Mi			35 000,00 \$		35 000,00 \$	Excédent non affecté et subvention
Parc & Terrain	Parc Chéné	153 335,00 \$	10 000,00 \$			10 000,00 \$	Excédent affecté et commande
Transport	Changement du tracteur		100 000,00 \$			100 000,00 \$	Fond de roulement et excédent non affecté
Transport	Remplacement camion F150 et équipements			80 000,00 \$		80 000,00 \$	Excédent non affecté
Transport	Réfection des montées Dinel et Vinoy Est	62 333,00 \$	1 600 000,00 \$			1 600 000,00 \$	Subvention et règlement d'emprunt
Transport	Total des dépenses	939 171,00 \$	2 730 500,00 \$	890 000,00 \$	125 000,00 \$	3 745 500,00 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- ADOPTION DES RÈGLEMENTS MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE TAXATION DE SERVICES

2026-01-029

Adoption des règlements modifiant les règlements de taxation de services (aqueduc et parcs et terrains)

ATTENDU QUE les règlements établissant les taxes de services ont été adoptés en 2013;

ATTENDU QUE les coûts ont beaucoup augmenté depuis, que ce soit pour la main-d'œuvre ou les matériaux;

ATTENDU QU' il y a lieu d'augmenter les taux en vigueur, notamment pour la taxe de service relative à l'aqueduc ainsi que pour celle se rapportant à l'entretien des parcs et terrains;

ATTENDU QU' un projet des règlements a été présenté et un avis de motion a été déposé lors de la séance du 8 janvier 2026;

Il est proposé par madame Katherine Hamel et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement 2026-133 relatif à la tarification de l'approvisionnement d'eau et le règlement #2026-134 relatif à la tarification pour entretien parcs et terrains de jeux;

QUE,

Les nouveaux règlements remplacent les règlements de taxation d'aqueduc et d'entretien de parcs et terrains de 2013, ainsi que tout règlement précédent portant sur l'une ou l'autre des dispositions qui y sont mentionnées;

QUE,

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- PAROLE AU PUBLIC

7- LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-01-030

Levée de la séance

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 20h13.

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.